

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

HMDIFFUSION
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

BOUCHE PORES EN PATE

1) IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

DESIGNATION COMMERCIALE :

BOUCHE PORES EN PATE

FOURNISSEUR : HMDIFFUSION
49 route de Lyon - La Grive
38080 St Alban de Roche
Tél. 04 74 28 66 64
Fax 04 74 28 13 88

TYPE D'UTILISATION : bouche pore cellulosique à poser avant vernissage..
N° TEL. APPEL URGENCE ORFILA **01.45.42.59.59**

2) COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses représentatives:

ACETATE D'ETHYLE

Cas : 141-78-6 Index : 607-022-00-5

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Symbole Xi si concentration $\geq 20.00\%$

Pour le BOUCHE PORE EN PATE concentration $> 20\%$.

ALCOOL ETHYLIQUE

Cas : 64-17-5 Index : 603-002-00-5

R 11 Facilement inflammable.

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4) PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

BOUCHE PORES EN PATE

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Le dioxyde de carbone, les poudres et mousses chimiques.

Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Eventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial pour les intervenants :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Interdiction de fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter le contact avec des points chauds.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

BOUCHE PORES EN PATE

Stockage:

Bien fermé. Dans un endroit bien ventilé.
A l'écart des sources de chaleur et d'ignition.
A +15°C à +25°C.
A l'écart des matières oxydantes.
Matériaux d'emballage conseillé :
emballage métallique (fer blanc)

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires cartouche vapeur: A

Valeurs limites d'exposition pour l'éthyle acétate

VME (France): 400 ppm ou 1400 mg/m³

MAK (Allemagne): 400 ml/m³ ou 1400 mg/m³

Equipements de protection individuelle:

Protection respiratoire: nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Protection des yeux: nécessaire

Protection des mains: nécessaire

Mesures d'hygiène : enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Protection préventive de la peau.

Se laver les mains et le visage après le travail.

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : pâte

Couleur : ivoire

Odeur : caractéristique

Point d'ébullition : 77 °C (Ethyle acétate)

Point d'éclair : -4 °C DIN 51755 (Ethyle acétate)

Masse volumique : (20 °C) 1.00 g/cm³

10) STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter:

Chauffage.

Matières à éviter:

Métaux alcalins, fluor, hydrures, oxydants forts, eau avec air et lumière.

Produits de décomposition dangereux:

Ethanol, acide acétique.

Autres données:

Sensible à la lumière; sensible à l'air; explosible avec l'air sous forme de vapeur/gaz.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

BOUCHE PORES EN PATE

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'exposition par inhalation :

Céphalées, vertiges, asthénie et troubles de la conscience.

Irritation des muqueuses.

En cas d'ingestion :

Données bibliographiques

DL50 (rat) : 5620 mg/kg pour l'Ethyle acétate

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Dermatose irritative avec dessiccation de la peau.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Possibilité de conjonctivite voire kératite.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (2007)

Classe ADR/RID : 3 Groupe d'emballage : II Code de classification : F1

Nom de la matière : 1263 MATIERES APPARENTES AUX PEINTURES

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles: F ; Xi

Classement : Irritant, Facilement inflammable

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

**JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM**

BOUCHE PORES EN PATE

16) AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque des composants présents dans la préparation autres que celles déjà mentionnées : NEANT.

L'utilisation du produit, les conditions de travail de l'utilisateur, les législations et prescriptions sont à respecter par le destinataire du produit sous sa propre responsabilité.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Les indications ci-dessus ne présentent aucune garantie pour les caractéristiques et se basent sur l'état actuel de nos connaissances à la date du 26/01/2007.

Mise à jour de cette fiche de données de sécurité du 2 juillet 2001 conforme à : Directive 2001/58/CE - Directive 2001/59 (29^{ème} adaptation) - ADR 2007.